

nationales (caribous, ours blancs, oiseaux, etc.). Ces activités se situent dans le cadre de conventions et d'accords internationaux, comme la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le Traité sur les oiseaux migrateurs et l'Accord sur la conservation des ours blancs. La science et les recherches internationales menées en collaboration dans l'Arctique représentent un aspect fondamental de la participation du gouvernement du Canada à de tels accords.

Le Canada et ses voisins de l'Arctique sont les gardiens d'animaux sauvages uniques, comme les ours blancs. Dans le cadre de nos efforts pour mieux connaître les ours blancs et leur habitat, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance du savoir traditionnel des Autochtones et le besoin d'y avoir recours parallèlement à la science occidentale.

Le Canada a signé un protocole d'entente avec les États-Unis pour la conservation et la gestion des populations partagées d'ours blancs. En outre, le Canada a négocié des accords avec d'autres États de l'Arctique en vue de gérer conjointement les populations d'ours blancs, de narvals et de bélugas. Il faut poursuivre ces efforts afin de gérer d'autres espèces communes.

Dans le cadre de son mandat, le Conseil de l'Arctique joue un rôle de premier plan en ce qui concerne l'identification des grands écosystèmes marins dans la région et la détermination des pratiques exemplaires en matière de gestion des océans. Le Canada jouera un rôle de chef de file dans le cadre de l'étude de l'océan Arctique menée par le Conseil de l'Arctique, et dont l'objectif est de renforcer et de garantir le développement durable de la région. Pour assurer une meilleure gestion de l'océan Arctique, nous collaborerons avec les autres partenaires et utilisateurs intéressés, de même que par l'intermédiaire d'organisations régionales et internationales, notamment le Conseil de l'Arctique et l'OMI.

L'année 2010 est l'Année internationale de la biodiversité, et l'Arctique retient donc considérablement l'attention. Le Canada continuera à diriger le Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire afin de s'assurer que les renseignements sur l'état et les tendances des espèces et des écosystèmes de l'Arctique sont disponibles et appuie des initiatives comme l'Évaluation de la biodiversité de l'Arctique. Le Conseil a récemment élaboré un répertoire des tendances des espèces de l'Arctique, un outil utile pour les décideurs qui facilite la gestion des populations animales de